

Conditions Générales de Vente – Suisse

Généralités

Les Conditions Générales de Vente suivantes sont applicables à toutes les offres, ventes et prestations de services d'INTEGRA Biosciences AG. Toutes autres dispositions, telles que les conditions d'achat des clients, ne sont applicables que si elles ont été expressément et clairement convenues par écrit et dans la mesure où nous les aurons validées. Lors de la passation d'une commande, l'acheteur reconnaît accepter les conditions énoncées ci-dessous.

Offres, commandes et prix

Les devis que nous établissons sont toujours sans engagement en ce qui concerne le prix, la quantité, la disponibilité et le délai de livraison. Offres et commandes ne deviennent juridiquement des contrats de vente qu'une fois qu'INTEGRA Biosciences AG les a confirmées par écrit ou envoie les marchandises facturées au client. Tous les prix que nous présentons sont nets en francs suisses au départ de Zizers GR, sans TVA ou autres redevances, frais et taxes.

Délai et coûts de livraison

Les commandes arrivées avant 14h00 sont généralement expédiées de notre entrepôt le jour ouvrable suivant. Le client est informé de toute modification de ce délai de livraison normal par une confirmation de commande qui est considérée comme acceptée sans objection de sa part dans les 3 jours. Le délai de livraison que nous indiquons dans les offres et confirmations de commande n'est donné qu'à titre indicatif, mais nous faisons toujours notre possible pour effectuer les livraisons dans les délais. Des frais de transport, de manutention et d'emballage de 30 CHF seront, sauf accord contraire, facturés pour les livraisons depuis notre entrepôt. INTEGRA Biosciences AG se réserve le droit de facturer des coûts en fonction des prestations fournies dans le cas de livraisons volumineuses.

Transport et emballage

L'expédition se fait par messagerie, courrier ou camion. INTEGRA Biosciences garantit que les marchandises quittent l'entrepôt en parfait état. Le risque est transféré à l'acheteur lorsque les marchandises ont été remises au transporteur. Si la marchandise ou l'emballage arrivent endommagés chez le client, le transporteur doit en assumer la responsabilité. Nous recommandons de refuser d'accepter la livraison des marchandises, si l'emballage est visiblement endommagé.

Garantie

Nos produits sont destinés aux clients industriels, ils sont donc garantis pendant 12 mois conformément aux dispositions légales. INTEGRA se réserve le droit de prolonger les durées de garantie, le cas échéant. La garantie commence à compter de la réception de la marchandise ou après sa mise en service par l'un de nos techniciens, sauf convention contraire stipulée par écrit. Le droit de garantie ne s'applique que lorsque les produits ont été réceptionnés en bon état et mis en service conformément aux instructions stipulées dans la notice d'utilisation. Les droits de garantie dus à des défauts de livraison sont exclus. Si des modifications techniques ou des réparations non conformes sont faites sur les produits livrés, le droit à la garantie est annulé. L'usure normale n'est pas couverte par la garantie. Les demandes de garantie seront traitées avec une copie du bordereau de livraison ou de la facture à l'appui.

Conditions de paiement

Les obligations de paiement liées aux livraisons de produits sont dues dans les 30 jours suivant la date de facture, sans considération de réclamations et sans déduction. En cas de retard, INTEGRA Biosciences AG se réserve le droit de facturer des intérêts calculés à 8 % au-dessus du taux d'intérêt de base. INTEGRA Biosciences AG est en droit d'exiger un prépaiement sans aucune justification.

Retour de marchandises

Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable et écrit d'INTEGRA Biosciences AG. Les produits doivent nous être retournés dans leur emballage d'origine. Un forfait pour frais de remise en stock de 15 % de la valeur d'origine de la marchandise retournée sera facturé, dans le cas d'une annulation de la vente convenue d'un commun accord. Une déclaration d'innocuité doit toujours être renvoyée avec les matériels usagés qui nous sont retournés. L'Acheteur, expéditeur de l'envoi, demeure totalement responsable de tous dommages résultant d'une contamination.

Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété d'INTEGRA Biosciences AG jusqu'à parfait paiement du prix. Si les marchandises sont revendues, l'acheteur doit immédiatement nous les céder en tant que droit de propriété.

Réclamations en responsabilité

INTEGRA Biosciences AG ne saurait être tenue responsable de défauts provenant d'une dégradation volontaire ou d'une négligence grave, conformément aux exigences légales. Toute autre responsabilité, en particulier à cause de dommages causés par des défauts ou le manque à gagner, est exclue. La responsabilité légale pour les dommages corporels en vertu de la Loi sur la responsabilité des produits reste inchangée.

Lieu d'exécution et de juridiction

Le lieu d'exécution et de juridiction est Zizers GR.

Protection des données

INTEGRA Biosciences AG se réserve le droit de conserver des données concernant l'acheteur. Les dispositions légales sont donc applicables.

Clause de sauvegarde

Si certaines clauses s'avéraient ou devenaient caduques, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.